



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

NOUVEAUX RÉGIMES DE TRAVAIL

MANŒUVRES EN COULISSES

Afin d'augmenter ses gains de productivité en poursuivant la mise en place des nouveaux régimes de travail, la Direction cherche complicité et complaisance pour l'imposer aux cheminots. Elle manœuvre et tire les ficelles pour rester en petit comité.

« Un chèque en blanc ! »

L'accord minoritaire sur l'organisation du temps de travail permet à la DMC (Direction du Métier de la Circulation) d'appliquer de nouveaux régimes de travail aux cheminots des EIC (Etablissements Infrastructure Circulation).

Pour la Direction, il s'agit d'augmenter les gains de productivité en supprimant les emplois et en augmentant les durées journalières de travail dans les EIC. Peu importent les conséquences sur les conditions de travail des cheminots et la sécurité ferroviaire.

En régions, les Directions des EIC multiplient leur mise en œuvre.

Les Groupes de Travail paritaires, chargés de procéder à une étude locale préalable à la mise en place de ces nouveaux régimes, ne sont que des coquilles vides, sans moyens et sans outils.

D'ailleurs, plutôt que d'y mettre un véritable contenu, la Direction préfère s'accorder en coulisses avec les organisations syndicales d'accompagnement, pour quelques poussières d'euros destinées à faire « avaler la pilule aux cheminots ».

Ces organisations ont signé un véritable « chèque en blanc » à la Direction !

Ainsi, ces groupes de travail sont considérés, par la Direction, comme de simples formalités.

Pour exemple, à Etang sur Arroux (EIC Bourgogne Franche Comté), la mise en place du nouveau régime de travail a été réalisée, avant même la tenue d'un Groupe de Travail Paritaire complet, démontrant ainsi le mépris d'une Direction pour l'étude préalable des conditions de travail.

Complicités coupables !

Dans les EIC, lors de la tenue des Groupes Paritaires, les représentants CGT dénoncent les conséquences néfastes de ces nouveaux régimes de travail, pour les cheminots et la sécurité.

Ils dénoncent l'approche réductrice de la DMC quant à la charge de travail et mentale des Agents Circulation et Aiguilleurs. Pour la CGT, la mesure de ces charges ne peut se résumer à quelques indicateurs sur le nombre de circulations et de procédures travaux. Les tâches et missions des cheminots sont bien plus complexes et plus larges que cette approche.

Ainsi, les organisations syndicales CGT et SUD-Rail ont demandé, en CE Circulation de février 2017, un moratoire quant à la mise en place de ces nouveaux régimes de travail.

Complaisantes, voire complices, l'UNSA et la CFDT ont voté contre ce moratoire, préférant « voler au secours » de la Direction plutôt que de préserver les conditions de travail, l'emploi et la sécurité.



D'ailleurs, forte du soutien de ces organisations syndicales, la DMC compte bien multiplier ses gains de productivité pour 2017.

Tableaux reprenant les projets 2017 de déploiements des nouveaux régimes de travail (liste non exhaustive) :

EIC	Poste
ALP	Sallanches-Combloux-Megève
ALP	Cluses - Poste BV
ALP	La Roche-sur-Foron - Poste 1
ALP	St Gervais les Bains
AN	Le Lioran - Poste BV
AN	Cercy-la-Tour - Poste 1
APC	Coutras - Poste 4
APC	Coarraze-Nay - Poste BV
BFC	Le Valdahon - Poste
BFC	Morteau - Poste
BFC	Etang
CE	St-Amand-Montrond-Orval
CE	St-Florent-sur-Cher - Poste 1
CE	Vendômes
CE	La Membrolles

EIC	Poste
LORCA	Verdun
LORCA	Arches - Poste BV
LORCA	St-Dié / RAON
LORCA	Kalhausen
LR	Poste 4 de Nîmes
LR	Gare de Lézignan-Corbières
MPY	Pamiers
MPY	Postes 1 et 3 de Lourdes
NMD	Surdon - Poste 1
NPCP	Maubeuge - Poste 2
PDL	Cholet
PDL	Les sables d'Olonnes
RAL	Tassin, Lozanne et L'arbresle
RAL	Firminy
RAL	Poste D de Sibelin

En petit comité !

Lors du CE Circulation du 30 mars, la DMC est allée jusqu'à préciser le mode opératoire pour que la Direction, l'UNSA et la CFDT restent en petit comité pour développer, de manière démesurée, les nouveaux régimes de travail.

Là encore, il s'agit d'un déni de démocratie afin de traiter avec les organisations syndicales minoritaires mais complaisantes. La Direction fait fi du vote des cheminots des EIC.

En séance, l'appel du pied de la DMC envers les représentants des organisations d'accompagnement a été clair et sans détour.

Face aux interventions des représentants CGT dans les EIC et aux multiples interpellations de la délégation CGT lors des CE Circulation, la Direction a suggéré la possibilité d'une entente entre l'UNSA et la CFDT afin d'exclure la CGT et SUD-Rail des Groupes de Travail Paritaires.

Il est clair que cette indication de la DMC aura résonné comme une proposition de briller à l'oreille des organisations syndicales complaisantes.

En effet, la Direction ne souhaite pas aborder sur le fond le sujet des conditions de travail. Dans le même temps, elle sait déjà pouvoir compter sur certaines organisations syndicales qui se précipiteront d'accepter des poussières d'euros en compensation des dégradations des conditions de vie et de travail des cheminots.

Loin de ces manœuvres d'appareils, la CGT ne laissera pas ce petit comité œuvrer à la suppression massive d'emplois dans les EIC.

Pour rappel, les conditions de travail des cheminots des EIC relèvent bien des prérogatives des CHSCT et non de pseudo-Groupes de Travail.

Aux côtés des cheminots des EIC, la CGT, ses élus et mandatés ont bien l'intention d'imposer à la DMC d'autres choix et de meilleures perspectives d'avenir !

**MOBILISONS-NOUS
POUR GAGNER UN AUTRE AVENIR !**